

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 22 mai 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 18 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Patrick BORE - Laure-Agnès CARADEC - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Eric DIARD - Arlette FRUCTUS - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Albert GUIGUI - Michel ILLAC - Albert LAPEYRE - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy SAUVAYRE - Guy TEISSIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Jean-Pierre BERTRAND - Roland BLUM - Christophe DE PIETRO - Jean-Claude GAUDIN - Jean-Pierre GIORGI - Daniel HERMANN - Eric LE DISSES - Danielle MILON - André MOLINO - Jérôme ORGEAS - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Dominique TIAN - Martine VASSAL - Didier ZANINI.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

PEDD 001-985/15/BC

■ Approbation d'une convention de cession à titre gratuit d'une benne à ordures ménagères au profit de l'Association Diaspora Kalymnos Dodekanissos

DGPROP 15/13189/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole réforme chaque année un certain nombre d'engins de collecte d'ordures ménagères devenus vétustes.

L'association Kalymnos - Dodekanissos dont le siège social est à Carnoux en Provence, rassemble la diaspora grecque du sud de la France.

Au regard de la situation financière très difficile qui impacte la Grèce depuis 2007 et qui a détruit une grande partie de l'économie et des services, cette association a sollicité auprès de MPM le don gracieux d'une benne à ordures ménagères pour l'utiliser sur l'île de Kalymnos.

Par solidarité avec cette commune, la Communauté urbaine MPM accepte de céder à titre gracieux cette benne destinée à la réforme. Les frais de transport ne seront pas à la charge de MPM.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

**Signé le 22 Mai 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 26 mai 2015**

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° 004-094/14/CC du 23 mai 2014 portant délégation du Conseil au Bureau ;

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

Qu'il est possible, compte tenu du retrait de l'inventaire communautaire d'un certain nombre d'engins de propreté, de donner une suite favorable à la demande de « Diaspora Kalymnos – Dodekanissos »

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la cession à titre gratuit au profit « Diaspora Kalymnos – Dodekanissos » du véhicule n° BO 0603, immatriculé 171ABC13, mis en circulation le 7/05/2004 de marque FAUN (châssis Renault, caisson 7m³).

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'association «Diaspora Kalymnos – Dodekanissos »

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Pour Visa,
La Conseillère Déléguée
Propreté - Gestion des déchets

Monique CORDIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Propreté Environnement Développement
durable

Albert LAPEYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 22 Mai 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 26 mai 2015

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
PEDD 001-985/15/BC

Signé le 22 Mai 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 26 mai 2015